



Décision 402/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer

- un contrat de travail avec :
  - Madame PATINO REVUELTA Lucia en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 1<sup>er</sup> septembre au 3 novembre 2024,
  - Madame BURKHARDT Luna en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 1<sup>er</sup> septembre au 4 novembre 2024,
  - Madame LUTHON Laura en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 1<sup>er</sup> septembre au 4 novembre 2024,
  - Monsieur VERGNES-FAVERON Kévin en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 2 septembre au 4 novembre 2024,
- un avenant au contrat de travail avec :
  - Monsieur GESTAS--PINSUTI Clément en tant qu'agent d'accueil polyvalent le 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  - Monsieur BELPAIRE Kévin en tant qu'agent d'accueil polyvalent le 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  - Madame ROSE--DELABROYE Louisiane en tant qu'agent d'accueil polyvalent le 1<sup>er</sup> septembre 2024,
  - Monsieur BONNEAU Emanuel en tant qu'agent d'accueil polyvalent du 2 septembre au 3 novembre 2024,

Fait à Jonzac,  
Le 30 AOUT 2024

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,

M. Jean-Michel RAPITEAU

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**

